

# Société : il n'est jamais trop tard...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **21 (1991)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829497>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. La fondation «Créativité au troisième âge» lance un concours exceptionnel: il n'est pas ouvert à de jeunes espoirs, mais aux aînés. Les prix récompenseront des travaux littéraires, scientifiques ou artistiques, démontrant la créativité particulière de leur auteur.

### *Encourager la créativité au troisième âge*

Créativité et troisième âge, ce n'est pas une contradiction, bien au contraire. Les œuvres culturelles, scientifiques et spirituelles d'hommes et de femmes du troisième âge prouvent continuellement que la créativité ne dépend pas de l'âge, mais de la personnalité.

Etant donné l'accroissement continu du nombre des personnes âgées dans notre société, la question de l'âge est à l'ordre du jour de l'actualité, mais en particulier en relation avec les problèmes de la gériatrie. Donc les questions de l'assistance et des soins sont prioritaires, les véritables performances créatives par contre ne sont pratiquement pas prises en considération.

La fondation «Créativité au troisième âge» vient d'être lancée avec un capital de fondation de Fr. 1 000 000.-. Cette fondation a pour objectif de distinguer des réussites créatives du troisième âge. Un prix ne sera décerné qu'à des œuvres qui répondront aux hautes qualifications exigées. Les créateurs de la fondation ne veulent pas seulement récompenser l'activité créative mais démontrer aussi le grand potentiel de créativité que représente le troisième âge, bien que ce potentiel soit en général ignoré par le public. Ce fait est un dommage culturel et économique.

Le montant des prix qui peuvent être décernés annuellement est de Fr. 100 000.-. La remise des prix se déroulera vraisemblablement pour la première fois en janvier 1992. Toute personne ayant dépassé 60 ans et ayant quitté ses activités professionnelles peut participer à ce concours. Les travaux présentés peuvent être des œuvres individuelles ou collectives, réalisées en français, allemand, italien, romanche ou anglais. Le concours comporte deux catégories équivalentes: les œuvres littéraires et scientifiques ainsi que les œuvres artistiques.

#### 1. Pourquoi ce prix?

Vieillesse et créativité ne sont pas un contraste. Au contraire. Pablo Picasso, Yehudi Menuhin, Goethe, André Maurois, et aussi Mère Teresa, de Gaulle, Adenauer ou Mahâtma Ghândi, Coco Chanel, Fred Astaire: tous ont montré qu'ils étaient capables de créer à un âge avancé. Sans leur action, l'histoire de l'art et l'histoire tout court, la vie politique et la vie culturelle seraient amputées de quelques chapitres importants. Voilà pourquoi nous désirons montrer par ce concours que le pouvoir créateur des plus de 60 ans recèle bien des richesses, et inciter la génération aînée à prendre une part active à l'aménagement de notre milieu, de notre monde intellectuel, de notre culture et par conséquent de notre avenir. C'est la raison pour laquelle nous espérons que les personnes créatives du troisième âge seront très nombreuses à participer à notre concours.

#### 2. Les thèmes

##### *Catégorie 1:*

##### *Travaux littéraires ou scientifiques*

*Récits, biographies, autobiographies, poèmes, essais, romans. Etudes d'intérêt local (histoire, géographie, etc.). Récits de voyage documentés. Etudes philologiques. Mémoires de sciences naturelles ou d'histoire de l'art. Travaux théologiques et philosophiques. Logiciels.*

### Etablissement médico-social Bru

1422 Bru/Grandson

Tel: (024) 71 12 77 Fax (024) 71 13 66

Pour personnes âgées, types C et D

Reconnu par les assurances maladie  
Médecin à disposition de l'établissement

Personnel paramédical jour et nuit

Cadre de verdure, grand parc arborisé

Direction: Mme Yvonne Candaux

### Catégorie 2: Travaux artistiques

Mise en scène de pièces de théâtre et numéros de cabaret. Interprétation d'œuvres musicales par des solistes, chefs d'orchestre ou par des orchestres de chambre sans chef d'orchestre. Œuvres de musique classique et légère, sans restriction quant à la formation. Seuls seront récompensés les travaux exceptionnels. Les catégories susmentionnées sont égales en droits.

### 3. La participation

Toute personne de plus de 60 ans n'exerçant plus d'activité professionnelle est en droit de participer au concours. Les travaux présentés peuvent être des œuvres individuelles ou collectives, réalisées en français, allemand, italien, romanche ou anglais.

### 4. Remise des prix

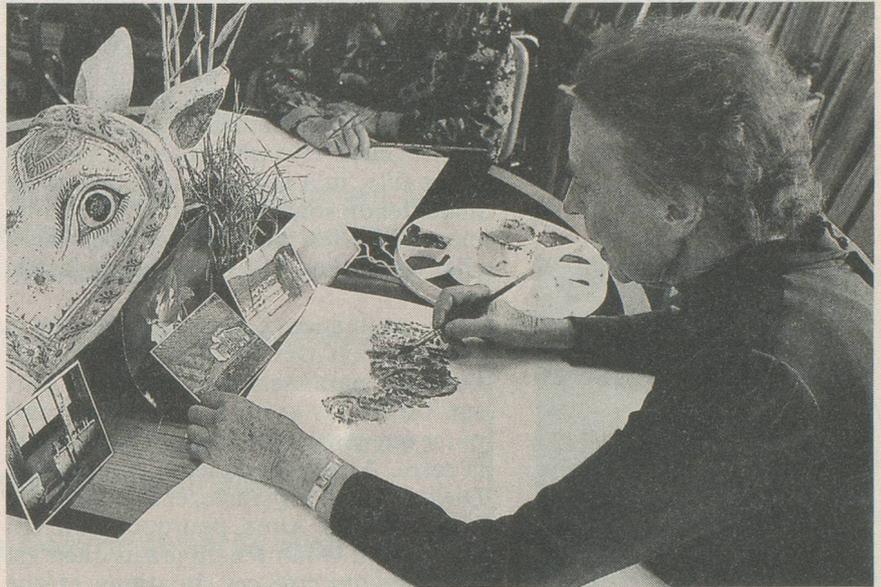
La somme totale des prix se monte à 100 000 francs par année. Les prix seront décernés pour la première fois en janvier 1992 vraisemblablement. Le Conseil de fondation de la Fondation Créativité au troisième âge est seul habilité à statuer sur l'attribution d'un ou de plusieurs prix. Il peut renoncer à décerner le moindre prix si aucune des œuvres ou productions présentées ne satisfait aux exigences de qualité fixées par le Conseil de fondation. La décision du Conseil de fondation est sans appel. Tous recours est exclu.

### 5. La forme

Les études, mémoires, contributions, descriptions, etc. seront remis sous la forme suivante: texte dactylographié, disquette (format 3½"), cassette audio, cassette vidéo. Les récits, biographies et autobiographies, travaux de caractère scientifiques seront remis dans leur version intégrale et accompagnés d'un résumé de 10 pages au plus.

### 6. Envoi des travaux

Le délai pour l'envoi des travaux participant au premier concours est fixé au



31 août 1991 (date du timbre postal). Le concours sera répété en 1992. Le dernier délai pour l'envoi des travaux est fixé au 31 août 1992. Adresse: Créativité au troisième âge, Case postale, 8022 Zurich.

### 7. Le jury

Le jury sera constitué en fonction des travaux présentés. Il se composera de personnalités compétentes dans leur domaine, politiquement indépendantes, au bénéfice de connaissances approfondies dans le domaine des œuvres soumises à leur jugement.

### 8. Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation comprend les personnalités suivantes: Hans Vontobel (président), banquier. Robert Schneebeli (vice-président), ancien directeur de l'Université populaire du canton de Zurich. Alfred Cattani, ancien rédacteur en chef adjoint de la «Neue Zürcher Zeitung». César Keiser, artiste de cabaret et auteur. Verena Meyer, professeur ordinaire à l'Université de Zurich.

Le délai de participation est le 31 août 1991. Des informations supplémentaires concernant les conditions de participation ainsi que la fondation peuvent être obtenues par écrit auprès de la «Fondation troisième âge», case postale, 8022 Zurich.